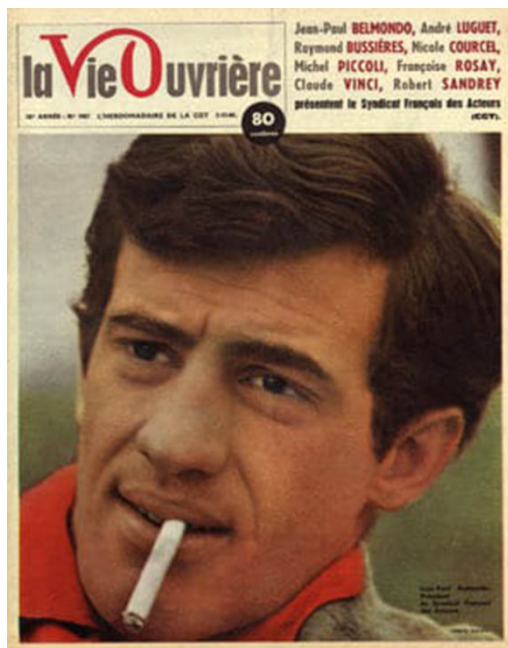


Disparition de Jean-Paul Belmondo

Salut camarade !



Le décès de Jean-Paul Belmondo a suscité à juste titre une grande émotion dans le pays. Que n'a-t-on pas déjà dit sur l'acteur ou sur l'homme ?

Il se trouve qu'à la CGT nous n'avons pas beaucoup entendu dans les médias en général, et à France Télévisions en particulier, que Jean-Paul Belmondo a été un camarade de lutte engagé. Cela gênerait-il les institutions en place ?

Après un premier film, *les copains du dimanche*, produit en 1956 par la Coopérative Générale du Cinéma Français (proche de la CGT), Jean-Paul Belmondo sera élu à l'unanimité président du Syndicat des Artistes (SFA) de 1963 à 1966.

Sa carrière débutante et montante à l'époque, ne lui permit pas d'assurer autant qu'il le souhaitait son mandat mais il se sentait proche des combats de

l'organisation. Il fut cependant soutenu par son vice-président, un certain Michel Piccoli.

Ainsi en 1966 il démissionne de son mandat de Président expliquant dans une lettre publiée dans le numéro 6 de la revue trimestrielle du SFA « Plateaux » que ses projets professionnels ne lui laissent plus la possibilité d'assurer une participation effective aux réformes entreprises à ce moment-là.

Il précise : « *Parce que je ne veux pas être un simple prête-nom pour le Syndicat – ce qui ne serait pas honnête pour mes camarades – je donne définitivement ma démission de Président.* »

Dans un communiqué paru le 7 septembre, le SFA-CGT indiquait que Jean-Paul Belmondo « *resta adhérent du syndicat de nombreuses années après [sa démission], et continua encore, quand le temps le lui permettait, de participer aux Galas de l'Union* ».

La CGT de France Télévisions ne pouvait rester muette sur ce point de la vie de cet artiste populaire qui a fait les joies des téléspectateurs sur nos antennes, nous nous devons de lui rendre hommage en rappelant cette période. Notre revue NVO consacre elle aussi un article sur cette « icône populaire et solidaire ».

La CGT Spectacle et le SFA prévoient de rendre hommage au comédien et au travailleur, car « *un acteur est un travailleur et donc il peut se syndiquer pour défendre ses droits* ». Denis Gravouil, secrétaire de la fédération CGT du spectacle.

Paris, le 8 septembre 2021